SÉANCE DU 15 AVRIL 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 15 avril 2020 à 19 h, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents par vidéoconférence, en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 :

CARRIER, Jacques	Maire	Saint-Fabien
DETROZ, Yves	Maire	La Trinité-des-Monts
DUCHESNE, Robert	Maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
LÉVESQUE, Paul-Émile	Maire	Saint-Marcellin
PARENT, Marc	Maire	Rimouski
PIGEON, Gilbert	Maire	Saint-Eugène-de-Ladrière
RODRIGUE, Francis	Représentant	Saint-Anaclet-de-Lessard
SAVOIE, Robert	Maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	Préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
TAYLOR, Dorys	Maire	Esprit-Saint

CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 06.

20-123 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT les modalités du Code municipal permettant de renoncer à l'avis de convocation lorsque tous les membres du conseil sont présents;

Il est proposé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la MRC de Rimouski-Neigette renoncent à l'avis de convocation pour cette assemblée.

20-124 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Dorys Taylor et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

20-125 AUTORISATION DE SIGNATURE / CONTRAT DE PRÊT / AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Il est proposé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet à signer le contrat de prêt avec le Ministère de l'Économie et de l'Innovation pour l'établissement du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement.

20-126 ADDENDA - AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES / ENTENTE DE DÉLÉGATION AVEC LA SOCIÉTÉ DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Économie et de l'Innovation a adopté le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19);

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que le ministre de l'Économie et de l'Innovation confie la gestion de ce programme à la MRC;

CONSIDÉRANT l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) qui prévoit qu'une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'article 126.4 de cette loi qui prévoit que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie et de l'Innovation, la municipalité régionale de comté à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 à un organisme à but non lucratif:

CONSIDÉRANT QUE le 30 mars 2020, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé la MRC de Rimouski-Neigette à confier l'exercice de pouvoirs prévus à l'article 126.2 à la Société de promotion économique de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation a été donnée sur la foi d'un projet d'entente de délégation, présenté par la MRC au soutien de sa demande d'autorisation, contenant une description détaillée de l'objet de la délégation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette désire confier la gestion du programme du MEI à la Société de promotion économique de Rimouski ajoutant ainsi un élément à la description détaillée de l'objet de la délégation;

CONSIDÉRANT le projet d'addenda à l'entente de délégation conclue le 30 mars à laquelle l'entente initiale avait été conclue joint en annexe à la présente résolution;

Il est proposé par Jacques Carrier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette demande à la ministre d'autoriser la MRC de Rimouski-Neigette à confier la gestion du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) du ministre de l'Économie et de l'Innovation à la Société de promotion économique de Rimouski conformément au projet d'addenda à l'entente de délégation du 30 mars à conclure et joint en annexe à la présente résolution.

20-127 AUTORISATION DE SIGNATURE / ADDENDA - AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES / ENTENTE DE DÉLÉGATION AVEC LA SOCIÉTÉ DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT le contrat de prêt pour l'établissement du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux

d'investissement;

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet à signer l'addenda à l'Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC 2020-2021.

AUTRES

PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de l'arrêté ministériel 2020-004, aucune période de questions n'a été tenue.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CEOT CICE DE ENT SENT (CE	<u> </u>
Le préfet déclare la séance levée à	ı 19 h 08.
FRANCIS ST-PIERRE	JEAN-MAXIME DUBÉ
Préfet	Dir. gén. et sectrés.